

Commune :  
POULDREUZIC (225)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 1798 T

Document vérifié et numéroté le 09/04/2024  
A CDIF QUIMPER  
Par BAUREGARD INGRID  
GÉOMETRE  
Signé

SDIF antenne de Quimper  
Pôle Topographique et Gestion Cadastrale  
3 boulevard du Finistère  
CS 31720  
29107 QUIMPER CEDEX  
Téléphone : 02 98 10 33 50

ptgc.finistere.quimper@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 029-212902258-20250320-2025\_00012-DE

Feuille(s) : 01

Qualité du plan :

Echelle d'origine : 1/2500

Echelle d'édition : 1/2500

Date de l'édition : 09/04/2024

Support numérique :

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou un bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_.

Les propriétaires désignés ont pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Modification selon les annotations d'un acte à publier

